



- autoriserait un usage plus efficace des ressources limitées.
- 2. Le gouvernement devrait publier un manuel sur l'instauration de la confiance s'inspirant du manuel militaire existant. Libellé dans un langage clair et expliquant les principes de base de l'instauration de la confiance selon le Canada ainsi que les politiques et les recommandations du gouvernement sur les moyens de susciter la confiance à tous les échelons, ce guide serait d'une valeur considérable dans la coordination des activités des ONG et du gouvernement.
- 3. Il y aurait lieu d'encourager le resserrement des liens entre les ONG canadiennes et les organisations locales afin de concrétiser pleinement le potentiel des partenariats interculturels dans le processus de reconstruction.
- 4. Les efforts de consolidation de la paix devraient mettre à contribution les praticiens, les agences et les réseaux participant déjà à l'examen des conflits et à leur règlement, et aussi élargir leur rôle.
- 5. Certaines universités canadiennes pourraient être désignées « centres d'excellence » dans des domaines spécialisés comme le maintien de la paix et le droit humanitaire.



Éducation et consultation du public

1. Le public devrait être continuellement consulté lors de l'élaboration de la politique étrangère.
2. La dissémination de l'information au plus vaste public possible revêt une toute première importance. Un site web concernant la politique devrait être créé pour mieux renseigner les citoyens intéressés sur les initiatives de la politique internationale du

Canada. L'introduction du grand public dans le vaste réseau stratégique aiderait, d'une part, les décideurs à jauger le soutien accordé par le public à diverses initiatives et, d'autre part, à créer un climat où la consolidation de la paix ferait partie d'un processus consultatif transparent.

3. Les parties en conflit devraient être engagées dans le processus de paix dès ses premiers instants et devraient y tenir des rôles de premier plan, non seulement dans l'arène stratégique ou militaire, mais par le recours aux réseaux et à la société civile.
4. Le gouvernement canadien devrait mieux sensibiliser le public aux types d'opérations de maintien de la paix auxquelles il participe. Si tous les Canadiens ne sont pas intéressés par des réunions comme celle-ci, ceux qui le sont doivent disposer de moyens nombreux et divers de transmettre leurs préoccupations aux pouvoirs publics.
5. Le gouvernement devrait bien justifier sa participation au maintien de la paix aux yeux du public.
6. Pour faire le meilleur usage possible des ressources, pour accroître l'efficacité et pour accélérer l'action du Canada, il faut outiller de nouveau les ONG et les aider dans leur sphère d'intervention (au Canada et dans les États en période d'après-crise).
7. Les citoyens possédant les compétences nécessaires et intéressés par le domaine de la consolidation de la paix devraient avoir plus facilement accès à l'éducation et à la formation connexes. Les entités communautaires de consolidation de la paix pourraient se charger de la formation et assurer un soutien ciblé et bien planifié aux initiatives internationales. L'éducation du grand public fournirait aussi aux décideurs les moyens de légitimer les initiatives de consolidation de la paix.